



OCTOBRE 2017 • N°36

Section Départementale de
CÔTE D'OR

Mutuelle Santé
Prévoyance • Autonomie

Région Bourgogne



“Votre Carte PASS CULTURE MGEN”
au cœur de ce bulletin • Les partenaires culturels de la MGEN page 8



RÉUNION GRAND PUBLIC
sur les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC)
JEUDI 12 OCTOBRE 2017 à 18h00
Salle « La Colline » à Quetigny
**« L'AVC : comment gagner
la course contre la montre ? »** programme page 7



Le 13 septembre dernier, le Groupe MGEN ISTYA HARMONIE, a été officiellement créé et porte désormais le nom de Groupe VYV.

Ce rapprochement de deux entités, leaders dans leur domaine respectif, et de plusieurs mutuelles aux valeurs communes, donne naissance à un nouveau groupe qui représente plus de 10 millions de personnes, soit environ 25% de la population mutualiste de France.

Chaque mutuelle garde son identité propre ainsi que la relation avec ses adhérents et la gestion, mais la stratégie globale du nouveau groupe permettra d'être un acteur incontournable de la santé. Nous serons plus forts car nous parlerons d'une seule voix face aux pouvoirs publics, plus forts aussi pour les actions de prévention, plus forts enfin pour négocier avec les professionnels de santé.

Thierry BEAUDET est élu Président du nouveau Groupe VYV. De ce fait, il a démissionné de son poste de président de MGEN. Lors de l'Assemblée Générale de Montpellier des 9 et 10 juillet dernier, Roland BERTHILLIER, jusqu'alors vice-président MGEN, lui a succédé. Parallèlement, Joseph DENIAUD, président d'HARMONIE a quitté son poste de président et a été élu vice-président du Groupe VYV.

MGEN, forte de ses 70 ans d'expérience, de ses 3 500 militants, 4 000 000 de personnes protégées et 10 000 salariés, apportera, au sein du nouveau groupe, toute sa contribution au service de ses adhérents.

Yves MICHELLON



Marie PUGLIESE

a rejoint l'équipe de direction de la section MGEN de la Côte d'Or depuis le 1^{er} septembre.

Professeur des écoles détachée depuis 2012, elle a commencé sa « carrière » de déléguée tout d'abord à la section de Paris, puis s'est arrêtée à la section du Doubs avant d'arriver à celle de la Côte d'Or.

Après la direction d'équipes, elle appréhende désormais la prévention avec enthousiasme.



Remise

PRIX RIGNAULT

Le 28 juin dernier, le président de la section de Côte d'Or, Yves MICHELLON, en présence de l'Equipe de Direction et des membres du Comité de Section, a eu le plaisir de remettre les prix Léon et Suzanne RIGNAULT à deux orphelins méritants : Mélanie GAGLIARDI, 20 ans étudiante en licence de Psychologie et Yann VERON, 21 ans, étudiant en Master 2 Informatique.

Suzanne et Léon RIGNAULT étaient adhérents de la MGEN depuis sa création en 1946. Elle était institutrice à Dijon et lui sculpteur sur bois réputé, à tel point qu'il pouvait largement vivre

de son art. Léon disparut en 1974, Suzanne en 1991. N'ayant pas de descendance, ils décidèrent de faire don de leur fortune à la MGEN à condition que chaque année, cette dernière aide deux orphelins méritants. La commission « prestations spécifiques » se réunit chaque année afin de désigner les lauréats en fonction de critères pérennes et objectifs. Ce prix est propre à la section de Côte d'Or. Il est aussi un élément de solidarité intergénérationnelle qui est une des valeurs essentielles de notre mutuelle.



Élections aux comités de section : appel à candidatures

En 2018, comme tous les deux ans, les adhérents seront invités à élire leurs représentants au niveau local. Ces élections constituent le premier niveau d'expression de la démocratie mutualiste MGEN.

Le comité de section tient un rôle essentiel : ses membres débattent et donnent leur avis sur les décisions qui seront portées en Assemblées générales (AG). C'est parmi eux que sont élus les délégués qui représenteront les adhérents dans les AG. Les membres du comité de section organisent aussi les temps démocratiques locaux, notamment l'Assemblée départementale annuelle et les Rencontres mutuelles. Bénéficiant d'une formation spécifique, ils peuvent

Se porter candidat, c'est agir au service de la mutuelle et de ses adhérent(e)s.

représenter la mutuelle et s'impliquer dans des projets locaux ou

nationaux de prévention, d'accompagnement social, de promotion de l'économie sociale et solidaire, etc.

Chaque adhérent est concerné et peut se porter candidat. Être élu départemental, c'est rejoindre une équipe solidaire et trouver un espace pour défendre la solidarité et la démocratie.

Les membres des comités de section sont élus pour six ans. Le renouvellement des comités s'opère par tiers, les années paires. Leur taille varie d'une section à l'autre, en fonction du nombre d'adhérents dans le département.



PROCHAINES ÉLECTIONS EN MARS 2018

Pour être recevable, la candidature doit être individuelle et personnelle. Elle doit parvenir à la section départementale dont relève le/la candidat(e) au plus tard le **31 octobre 2017**.

À noter : les membres participants relevant de la section extra-métropolitaine (SEM) peuvent, du fait de leur éloignement, demander à recevoir par courrier électronique le formulaire de candidature à leur comité de gestion. Il leur appartient ensuite de l'imprimer pour le renseigner et le retourner également au plus tard le **31 octobre 2017** à la SEM.



Paroles d'un élu.

Témoignage.

J'ai bénéficié des prestations de MGEN pendant trente-huit ans, tout en adhérant aux valeurs de la mutuelle. En 2014, j'ai franchi le cap et me suis présenté aux élections de mon comité de section.

J'ai commencé dans un rôle d'observateur puis me suis impliqué davantage au travers des commissions prévention et action sociale.

Aujourd'hui, plus disponible, **"Mon engagement militant est riche et enthousiaste"** je fais partie du groupe régional de prévention et participe ainsi à des actions concrètes : animations "semaine santé en lycée" ou dans le cadre de l'opération Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein), prévention des troubles de l'audition, ateliers santé et bien-être pour les plus jeunes, etc.

La formation et l'accompagnement dont j'ai bénéficié facilitent mon engagement militant, riche et enthousiaste.

Le fait que MGEN soit une mutuelle, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, démocratique et sans actionnaires, compte beaucoup pour moi.

Parlons **TRANSPORT MÉDICAL**



Ces transports
sont destinés
aux personnes
qui doivent se déplacer
**POUR DES RAISONS
MÉDICALES.**

> C'est au médecin ou à l'établissement de soins d'évaluer la capacité du patient à se déplacer et d'établir, si besoin, la prescription médicale de transport adapté. Vous ne pouvez, de vous-même, modifier le type de transport (véhicule personnel, taxi, VSL, ambulance...).

> Si la prescription n'est pas établie avant le transport, elle n'est pas conforme et donc non-remboursable.

> A vous de vérifier que le taxiteur est bien conventionné avec l'assurance maladie.



> Une entente préalable avec la CPAM est requise dans deux cas :

- **au-delà d'une certaine distance** fixée à 150 km aller ou celle indiquée dans la convention Taxi/CPAM,
- **transport en série** (en principe 4 transports de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement). Lorsque cette entente préalable s'impose, le médecin ou le centre hospitalier complètent le formulaire « demande d'accord préalable/prescription médicale de transport » qu'ils remettent au patient en lui indiquant la marche à suivre. Le défaut de réponse du Service Médical dans les 15 jours suivants la date de réception vaut accord tacite. Le patient est dispensé de formalités en cas d'urgence attestée par le prescripteur.

LE REMBOURSEMENT

Pour être remboursable, un transport doit répondre à au moins un des critères suivants :

- > Hospitalisation
- > Transport en rapport avec une ALD
- > Transport en ambulance
- > Transport de plus de 150 km et transport en série
- > Transport pour se soumettre à un contrôle en application de la réglementation

Pour vos transports en voiture particulière et en transport en commun, il convient de nous envoyer le formulaire « Etat de Frais », téléchargeable sur <http://www.ameli.fr/formulaires>, accompagné de la prescription médicale et des justificatifs de frais de transport (ticket, billet, facture acquittée). Gardez-vous une photocopie.

Attention, il est déduit du remboursement des frais de transport en taxi conventionné, en ambulance et en VSL, une franchise médicale d'un montant de 2 euros par trajet ou 4 euros pour un aller/retour.

En sont exonérés : les enfants de moins de 18 ans, les femmes enceintes, les urgences et les bénéficiaires de la CMU-C.





ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

2017

C'est au Corum de Montpellier que se sont déroulées, les 10 et 11 juillet 2017, les assemblées générales MGEN. Des évolutions importantes ont été entérinées. Vous les retrouvez parfaitement détaillées dans « Valeurs mutualistes ».



CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

Un nouveau président et une nouvelle directrice générale pour

PRÉPARER L'AVENIR DE LA MGEN

Roland BERTHILIER succède à Thierry BEAUDET.

Administrateur national depuis 1995, Vice-président du groupe depuis 2013, il occupe également un des postes de vice-présidents de la FNMF, après en avoir été secrétaire général de 2013 à 2016.

Sur proposition de ce dernier, Isabelle HÉBERT a été désignée directrice générale. Depuis 2012, elle occupait le poste de directrice générale adjointe à la MGEN.

Roland BERTHILIER et Isabelle HÉBERT deviennent les 2 dirigeants effectifs.

Ces changements sont directement liés à la constitution du groupe MGEN-Istya-Harmonie, puisque Thierry BEAUDET, président de la MGEN depuis 2009, a pris la présidence de ce groupe le 13 septembre dernier.

Il devient par ailleurs vice-président de la MGEN, avec Christophe LAFOND et Marc TRANCHAT.

Éric CHENUT est nommé vice-président délégué. Jean-Louis DAVET, directeur général de la MGEN depuis 2008, a intégré également le groupe MGEN-Istya-Harmonie en tant que directeur général délégué.

« Il y a 70 ans nos prédécesseurs créaient cette grande mutuelle nationale, aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec la participation de MGEN à la création du plus grand groupe mutualiste Français*. Nous avons l'impression d'une deuxième naissance ou d'une renaissance », souligne le nouveau président.

*Le Groupe VYV a été officiellement créé le 13 septembre 2017.

« MGEN DEMAIN »

La mutuelle se dotera dans les prochains mois d'un plan stratégique concrétisant une « **MGEN FORTE DANS UN GROUPE FORT** », selon les mots de Roland BERTHILIER.

Après des réflexions internes lancées en avril-mai (associant élus, salariés, militants, permanents), **4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES** ont été présentés :

- **ENGAGEMENT** et performance de tous les collaborateurs, militants et salariés
- **PROXIMITÉ** avec les adhérents et les patients
- **SOLIDITÉ** du modèle économique, dans l'activité de la MGEN assurantielle mais également sanitaire et sociale
- **CROISSANCE** sur de nouveaux territoires, et via le développement sur le collectif, le multi-équipement, d'autres populations individuelles, ...

ÉVOLUTIONS DES PRESTATIONS

MGEN s'est engagée à répondre aux attentes de ses adhérents, tout en maintenant les efforts indispensables à la maîtrise financière de ses offres dans le respect des contraintes réglementaires, un juste équilibre à atteindre qui doit parfois s'accompagner de changements structurants.

> Suppression de la prestation Frais Funéraires

L'impact de la mise en application des contraintes réglementaires, notamment la loi Eckert, engendre un coût financier important pour MGEN, qui aurait pu conduire à une hausse du montant des cotisations ou à une baisse notable du montant de la prestation des frais funéraires, pour compenser ces coûts. En conséquence, il a été décidé de supprimer la garantie « frais funéraires ».

UNE GARANTIE SUPPRIMÉE QUI PERMET L'AUGMENTATION D'AUTRES GARANTIES.

> Augmentation significative des prestations dentaires

Ainsi, dès 2018, une amélioration de la prise en charge des prothèses amovibles définitives et de l'implantologie est mise en place. Ces améliorations de garanties en santé n'auraient pas pu être financées par la seule augmentation des cotisations.

- La prothèse amovible : pour ce type de soins qui n'avait pas été revalorisé depuis 15 ans, et pour laquelle de nombreux adhérents trouvaient le niveau de couverture insuffisante, MGEN couvrira les modules de 9 à 14 dents.
- L'implantologie : pour les bénéficiaires de MGEN Intégrale, le forfait bi-annuel sera augmenté, en permettant dorénavant la prise en charge de 3 implants (au lieu de 2).

> Acupuncture

- Dans le cadre du forfait « se soigner autrement » : élargissement de la prestation aux actes réalisés par des sages-femmes, y compris les actes non remboursables par l'assurance maladie obligatoire.

> Psychothérapie

- Extension de la prestation aux séances chez un psychologue, en plus des psychologues cliniciens, soit un remboursement accessible pour environ un tiers de praticiens supplémentaires.



CO

MMUNAUTÉ LLABORATIF LLÈGUE OPÉRATIF

ADHÉREZ À L'ESPRIT
CORRESPONDANT
MGEN

Accompagner les adhérents est essentiel pour MGEN.

C'est pourquoi la présence de correspondants sur le terrain est indispensable. Vous avez à cœur de favoriser l'entraide dans votre milieu professionnel et de permettre l'accès de vos collègues à une santé plus solidaire? Devenez correspondant MGEN au sein de votre établissement.

C'est utile, c'est simple et c'est vous qui choisissez le degré d'investissement!

DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST UTILE.

Devenir correspondant MGEN, c'est être le relais qui permet l'entraide entre vos collègues et la section MGEN de votre département.

Une mission aussi riche dans ses effets qu'elle est libre dans l'engagement.

DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST FACILE.

Nul besoin d'être technicien en Sécurité sociale ou en prestations. En devenant correspondant MGEN, vous bénéficiez du soutien d'une équipe au service des adhérents de votre établissement et vous participez aux débats MGEN à l'échelle locale. **La section MGEN est toujours à vos côtés.**

DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST SIMPLE.

Toute l'équipe MGEN est à vos côtés **pour partager avec vous une vision de la santé qui profite vraiment à tous!** Les adhérents doivent passer à l'action pour devenir correspondant.

J'ACCUEILLE les nouveaux collègues en les informant sur leur protection sociale.

J'ORIENTE les mutualistes en difficulté vers la section MGEN pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement et d'Actions sociales et solidaires.

JE FACILITE la mise en œuvre des actions de prévention.

VOUS ÊTES INFORMÉ régulièrement sur le régime obligatoire de Sécurité sociale, les offres et services MGEN.

VOUS PARTICIPEZ à des rencontres d'information et à des formations. Vous débattrez des propositions d'évolution lors des « Rencontres Mutuelles ».

Je prends rendez-vous avec l'équipe de la section MGEN.



Exposition itinérante

« DESSINS POUR LA PAIX »

Cartooning for Peace propose aux établissements scolaires une exposition pédagogique itinérante de dessins de presse consacrée aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

L'objectif est de proposer aux enseignants et leurs élèves un kit "clé en main" (composé d'une exposition et de livrets pédagogiques à destination des enseignants et des élèves), permettant d'analyser en classe le rôle fondamental du dessin de presse et de la liberté d'expression et de travailler et dialoguer autour de thématiques fondamentales.

L'exposition « Dessins pour la Paix » est mise gratuitement à disposition des établissements scolaires (niveaux collège et lycée).



Vous pouvez la réserver pour votre établissement en nous écrivant à SD021@mgen.fr



La MGEN, la MGEFI et l'Association France AVC 21

avec la participation du **Pr M. GIROUD** du Service de Neurologie du CHU Dijon-Bourgogne et du personnel infirmier de l'Unité de Soins Intensifs Neuro-Vasculaires (USINV)

**vous invitent à une réunion Grand Public
sur les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC)
JEUDI 12 OCTOBRE 2017 à 18h00**

Salle « La Colline » à Quetigny (21800) • Entrée située en face de Décathlon

« L'AVC : comment gagner la course contre la montre ? »

PROGRAMME

- Accueil
- Comment détecter l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) ou la suspicion d'AVC ?
- Comment éviter l'AVC ?
- Comment arriver rapidement à l'imagerie et à l'Unité de Soins Intensifs Neuro-Vasculaires (USINV) ?
- Quels sont les traitements efficaces ?
- Rôle de l'USINV (illustration par un film)
- Après l'AVC : Programme d'Education Thérapeutique « Vivre après un AVC ou un AIT »
- Place de l'Association France AVC 21
- Conclusion

**Inscription par courriel : jgeoffroy1@mgen.fr ou
par tél. au N° dédié : 03 80 38 91 75**



> PARTENAIRES CULTURELS

pour la saison 2017-2018

BÉNÉFICIEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS

dans toutes ces salles...

